



25 questions sur l'Éducation nationale aux candidats à l'élection présidentielle

Février 2012

S o c i é t é d e s a g r é g é s d e l ' U n i v e r s i t é

Voici vingt-cinq questions que la Société des agrégés de l'Université a souhaité poser, en ce début d'année, aux candidats à l'élection présidentielle de 2012.

Que notre association, qui fêtera bientôt son centenaire, en ayant toujours conservé et défendu sa totale indépendance politique, adresse un tel questionnaire aux femmes et aux hommes désireux de parvenir aux plus hautes fonctions électives de la République ne doit pas étonner.

Cette tradition s'inscrit dans une volonté constante d'informer et d'éclairer nos adhérents, mais aussi, de façon plus générale, nos concitoyens.

La Société des agrégés souhaite pouvoir leur permettre de se prononcer après avoir pris connaissance des positions des candidats sur chacune des questions dont elle se soucie régulièrement, dont les fréquents contacts avec les adhérents ont montré l'importance et sur lesquelles l'Assemblée générale, le Comité, le Bureau de la Société délibèrent chaque année.

Ce questionnaire comporte cinq volets :

- ◆ L'enseignement secondaire
- ◆ Le statut et les conditions de travail des professeurs
- ◆ L'agrégation et les missions des agrégés
- ◆ L'enseignement supérieur
- ◆ L'évaluation des politiques éducatives

Les réponses à ce questionnaire seront mises en ligne sur notre site internet et feront l'objet d'une publication dans *L'Agrégation*, revue bimestrielle de la Société des agrégés.

L'enseignement secondaire

1. En ce qui concerne la mission des professeurs, de laquelle de ces deux définitions êtes-vous le plus proche ? Pourquoi ?
 - ♦ Cette mission consiste dans une éducation globale dont la transmission des savoirs doit demeurer la partie prépondérante.
 - ♦ Cette mission consiste dans une éducation globale dont la transmission des savoirs ne constitue qu'une partie parmi beaucoup d'autres.

2. Parmi les propositions suivantes, laquelle définit le mieux, selon vous, le « bon » professeur ?
 - ♦ Un professeur qui développe des projets.
 - ♦ Un professeur qui transmet des connaissances et des méthodes de travail.
 - ♦ Un professeur qui « tient sa classe ».
 - ♦ Un professeur qui participe au projet d'établissement.

3. Quel dispositif de formation initiale des professeurs recueille votre préférence ?
 - ♦ Formation par un master professionnel et des stages avant le concours, service à temps complet après le concours.
 - ♦ Formation disciplinaire validée par le concours suivie d'une entrée progressive dans le métier (par exemple une année de stage sur le terrain en tant que fonctionnaire stagiaire avec 1/3 de service et 2/3 de service l'année suivante) ; titularisation sur proposition de l'inspection.
 - ♦ Une année de formation en IUFM après le concours avec rédaction d'un mémoire professionnel et validation par le collège des formateurs.

4. Êtes-vous favorable ou défavorable à une définition précise de l'organisation des études et des examens relevant de l'Éducation nationale par l'établissement de programmes nationaux et d'horaires nationaux pour chaque discipline ?

L'enseignement secondaire

5. Êtes-vous favorable ou défavorable à l'idée de rétablir le rôle de l'inspection générale en lui confiant la responsabilité de l'élaboration des programmes et en veillant soigneusement à l'évaluation impartiale des compétences et de la qualification scientifiques des nouveaux inspecteurs recrutés ?

6. Pensez-vous qu'il soit souhaitable de développer le contrôle continu au baccalauréat ? Pour quelles raisons ?

7. Comment définiriez-vous le niveau du baccalauréat, depuis 30 ans ?

- ♦ Il est resté stable.
- ♦ Il a diminué.
- ♦ Il a augmenté.

Sur quels critères vous fondez-vous ?

8. Que doit faire, selon vous, un Ministre de l'Éducation nationale pour rétablir dans tous les établissements la sérénité nécessaire à l'étude ?

Le statut des professeurs

9. Vous engagez-vous à maintenir le statut général des fonctionnaires et les statuts propres aux différents corps d'enseignants, dans le Primaire, le Secondaire et le Supérieur ?
10. Êtes-vous favorable ou défavorable au maintien du recrutement des professeurs certifiés et agrégés par concours national à épreuves écrites anonymes et à épreuves orales appréciées collégalement par un jury national souverain ?
11. Êtes-vous favorable ou défavorable à l'attribution des postes par l'administration centrale de l'État aux lauréats des concours ? Pour quelles raisons ?
12. Vous engagez-vous à rétablir un véritable mouvement national des professeurs du second degré et à abroger les dispositions instaurées en 1998 sous l'appellation de « mouvement national à gestion déconcentrée », ce qui permettrait à nouveau aux professeurs de candidater sur des postes précis dans l'académie de leur choix en conservant la possibilité de rester sur leur poste initial si leurs vœux ne sont pas satisfaits ?
13. Concernant l'évaluation des professeurs, quelle proposition a votre préférence ?
 - ♦ Le professeur doit être noté par son supérieur administratif direct (chef d'établissement), avec des procédures de recours auprès de la hiérarchie administrative.
 - ♦ Le professeur doit avoir une double notation, à la fois par son supérieur administratif et par l'inspection, avec des procédures de recours auprès du recteur et de l'inspection.
14. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour répondre aux demandes légitimes des professeurs sur leurs conditions de travail (garantie d'une protection efficace des personnels, contrôle effectif des conditions d'hygiène et de sécurité, offre d'une véritable médecine du travail) ?

Les missions des agrégés

15. Quel est selon vous le rôle de l'agrégation dans le système éducatif français ?
16. Vous engagez-vous à permettre l'affectation des professeurs agrégés sur des postes correspondant à leur qualification, à leurs compétences et à leur statut (c'est-à-dire, conformément aux textes en vigueur, dernières classes du lycée et classes post-baccalauréat) et à mettre fin au gâchis que l'on observe actuellement, faute de telles affectations systématiques ?
- ♦ À cette fin, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, vous engagez-vous à faire appliquer strictement les textes existants et à mettre en œuvre des mesures assurant une affectation prioritaire des agrégés en lycée ?
 - ♦ De même, vous engagez-vous à ce que les postes des professeurs du secondaire affectés à titre définitif dans le supérieur (postes dits de « Pr.Ag ») soient réservés aux professeurs agrégés par concours dans toutes les matières où il existe une agrégation ?
17. Approuvez-vous ou non que soient nommés professeurs agrégés des personnes n'ayant jamais été reçues ni au concours externe ni au concours interne ?
18. Depuis 1972, les agrégés sont la seule catégorie de professeurs exclue de toute revalorisation indiciaire sur l'ensemble de leur corps : vous engagez-vous à faire cesser rapidement cette injustice ?

L'enseignement supérieur

19. Quelle est votre position sur les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ? Considérez-vous qu'elles doivent conserver la place qui est la leur actuellement dans le système français ?
20. Pensez-vous que la « discrimination positive » appliquée à l'accès à certaines filières de l'enseignement supérieur français soit une mesure équitable pour y instaurer la diversité sociale ?
21. Comment expliquez-vous les échecs nombreux dans le premier cycle universitaire ? Quels remèdes pensez-vous y apporter ?
22. Quelles mesures envisagez-vous pour augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur sans sacrifier la valeur et le niveau des diplômés ?

L'évaluation des politiques éducatives

23. De manière générale, considérez-vous qu'en matière d'éducation ou de recherche, les évaluations et classements internationaux soient fiables ? Quel rôle entendez-vous leur donner dans la conduite de votre politique éducative ?
24. De quels rapports et préconisations publiés ces dernières années par différentes instances en matière d'éducation êtes-vous le plus proche ?
25. Vous semble-t-il indispensable qu'il existe différents conseils et comités pour évaluer la politique éducative ? Quelle articulation concevez-vous entre les rapports émis par ces instances et les travaux parlementaires ?

Près de 100 ans d'existence

Près de 8 000 adhérents

20 000 lecteurs de la revue

Une couverture nationale du territoire :

12 antennes régionales

200 délégués d'établissements

Société des agrégés de l'Université

25 rue Descartes – 75005 Paris

T. 01 46 33 00 79 – F. 01 43 26 53 17

societe.des.agreges@wanadoo.fr - www.societedesagreges.net